



# PLAN DE COURS

---

Titre du cours : **Analyse technico-économique en maraîchère diversifié**  
Prérequis : **Aucun**  
Enseignant : **Anne Le Mat et Geoffroy Ménard**  
Durée : **6 heures**  
Horaire : **20 janvier 2022 de 9 :00 à 16 :00**  
Lieu : **Cégep de Victoriaville, 475 rue Notre-Dame Est, Victoriaville, G6P 4B3**

**La formation s'adresse à des entreprises qui sont déjà en opération et qui souhaitent utiliser des méthodes de gestion pour améliorer leur efficacité et/ou soutenir leur croissance.**

**Veillez prendre note que la tenue de la formation est conditionnelle au nombre minimal de participants requis.**

*Veillez noter que la formation pourrait être offerte exclusivement en ligne, selon l'évolution de la COVID-19.*

## ÉNONCÉ DE LA COMPÉTENCE

---

- Connaître les principaux indicateurs économiques applicables en maraîchage biologique diversifié ;
- Comprendre comment les utiliser pour évaluer la santé financière de l'entreprise ;
- Se familiariser avec les références et les méthodes pour budgéter des améliorations ou des investissements.

## ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE

---

- 1- Introduction- notions importantes en gestion d'entreprise agricole.
- 2- Les références en production maraîchère diversifiée : budgets de production (2021) ; analyse de groupe (2017); autres références utiles.
- 3- Comment va votre entreprise au niveau économique ? Faire l'état des lieux (le diagnostic) :
  - Ratios d'analyse financière et indicateurs technico-économiques
  - Analyses détaillées, des exemples d'application (coût de revient)
- 4- Passer à l'action pour améliorer votre santé financière : bonnes pratiques et outils :
  - Outils de planification et de suivi : budget prévisionnel, analyse d'investissement, budget partiel
- 5- Ressources et références disponibles.
- 6- Quoi retenir et par où commencer ?

## MÉTHODOLOGIE

---

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

---

Autoévaluation

## MÉDIAGRAPHIE

---

## COVID-19

---

**Veillez prendre note qu'en cas de confinement, nos cours seront offerts exclusivement en ligne, même si vous avez choisi l'option « en classe ». Peu importe l'option choisie, vous aurez droit à l'enregistrement de la formation si vous êtes dans l'obligation de manquer un cours.**

**Pour les gens inscrits en salle, n'oubliez pas votre couvre-visage. Il est obligatoire dans vos déplacements à l'intérieur de l'école et lorsque la distanciation physique minimale ne peut être respectée.**